



DONATION AUX ENFANTS IMMOBILIER OU LIQUIDITE

Par **colette robert**, le **17/02/2017** à **08:25**

J'E VEUX COMMENCER UNE DONATION A MES 2 ENFANTS.

PUIS JE DONNER UN PLAN D EPARGNE LOGEMENT A 1 ET UN BIEN IMMOBILIER A L AUTRE?

EST IL INDISPENSABLE QUE LA VALEUR SOIT LA MÊME?

OU BIEN PUIS JE DONNER EN PLEINE PROPRIETE A L UN ET EN NU PROPRIETE A L AUTRE?

commencez par dire bonjour et merci, car les conditions générales d'utilisation de ce site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse. et évitez d'écrire en majuscules.